

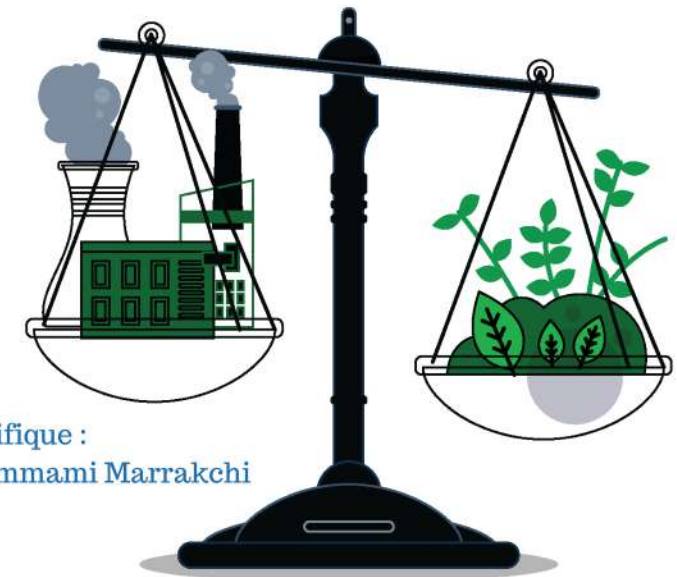
Argumentaire

L'étude de l'adaptation du droit aux changements causés par la crise climatique s'inscrit dans la logique de l'évolution que connaît aussi bien le droit international que le droit interne en la matière. En effet, la réalité des changements causés par le dérèglement climatique ne fait plus aucun doute et les effets de ce phénomène sur les milieux naturels, les ressources, la biodiversité, la santé et les activités humaines appellent une réaction de plus en plus adaptée du droit à cette menace réelle pour la planète. Rappelons que la température moyenne relevée à travers le globe en juillet 2023 a été la plus élevée jamais enregistrée, tout comme la succession des extrêmes climatiques qui sont en train de devenir de plus en plus fréquents avec des conséquences de grande ampleur sur les populations et les territoires. Ces crises justifient les discours alarmants du Secrétaire-Général des Nations Unies, constatant que la réponse mondiale à la crise climatique était « pitoyable » avant d'ajouter que « l'ère du réchauffement climatique est terminée, place à l'ère de l'ébullition mondiale ». Ce constat confirme que le cadre juridique international actuel n'est pas suffisant pour établir une base solide en vue d'une gouvernance mondiale de la crise climatique. Ainsi, si à l'échelle mondiale, après une multitude de rencontres et de conventions internationales, l'Accord de Paris de 2015 semblait enfin poser les fondements d'un nouveau cadre juridique international pour lutter contre le réchauffement climatique, l'on se demande presque 10 ans après si cet accord constitue une réponse suffisante et adaptée à la problématique climatique. Les résultats mitigés de la dernière COP le confirment et nous rappellent que le droit international a jusqu'à présent été impuissant à relever le double défi de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques et se trouve désormais dans l'obligation de se hisser au niveau du défi que représente la crise climatique. Aujourd'hui, au regard des liens entre l'aggravation des facteurs climatiques et la violation des droits humains, de grands procès montrent que le droit se mobilise contre les défaillances des États en matière climatique, pour les conduire à rehausser progressivement l'ambition de leurs politiques, à instaurer un mécanisme international robuste de suivi de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national et à promouvoir les actions et mesures des acteurs étatiques et infra-étatiques. A l'échelle nationale, l'approche juridique s'est caractérisée par une fragmentation certaine due à une prolifération de textes juridiques dont certains seulement abordaient la question climatique de façon sporadique. Il a fallu attendre la Constitution de 2014 pour que le climat (et non pas ses impacts) soit officiellement saisi par le droit. Pour autant ce choix, certes important, doit être accompagné par des mesures juridiques plus solides, attestant d'un réel intérêt du droit pour la lutte contre les effets des changements climatiques. De plus, le droit actuel ne dote pas clairement les collectivités locales, les citoyens.n.e.s et les entreprises d'un rôle clair, tant en ce qui concerne la proposition ou l'édiction de normes que l'application ou l'utilisation des règles de droit au profit de la lutte contre les changements climatiques. C'est dire tout l'intérêt du futur code de l'environnement qui tente de dépasser ces insuffisances et marquer l'entrée officielle de la lutte contre les changements climatiques en droit tunisien. Cette rencontre internationale qu'accueillera la Faculté de droit Sfax les 8 et 9 mars 2024 sera l'occasion de rassembler juristes, chercheur.e.s, politiques, expert.e.s, cinéastes et acteurs de la société civile afin de réfléchir aux différentes facettes des rapports entre le droit et changements climatiques, ainsi qu'aux modalités de prise en compte par le droit de ce phénomène et de ses effets multiples.



L'ADAPTATION DU DROIT À LA CRISE CLIMATIQUE

8 ET 9 MARS 2024
À LA FACULTÉ DE DROIT DE SFAX : AMPHI 2



Coordination Scientifique :
Professeure Afef Hammami Marrakchi

Programme



Vendredi 8 mars 2024

Ouverture

Présidence : M. Khalil FENDRI, Doyen de la Faculté de Droit de Sfax

- 8h30 Monsieur Abdelwahed MOKNI, Président de l'Université de Sfax.
Monsieur Khalil FENDRI, Doyen de la Faculté de droit de Sfax.
Monsieur Hamed BOUASSIDA, Président de l'Association Ifriqiya.
Madame Leila CHIKHAOUI MAHDAOUI, Ministre de l'Environnement (A distance).

Session 1 Approches internationales et comparées

- 9H15 Rapport introductif
Droits de l'homme et climat, M. Michel PRIEUR, Professeur Emérite à l'Université de Limoges Directeur scientifique du CRIDEAU
- 9H35 L'adaptation du droit international aux exigences climatiques, MME Souhir BEN ROMDHAN, Maître-assistante en droit public, Faculté de droit et des sciences politiques de Sousse
- 9H55 La para-diplomatie climatique, M. Yassine BAKLOUTI, chercheur à la Faculté de droit de Sfax et directeur exécutif de l'association Ifriqiya

Pause 10H 15- 10H35

Présidence : Mme Amel AOUIJ MRAD , Professeure de l'enseignement supérieur

- 10H35 Les enjeux liés au climat en droit français, M. Frédéric BOUIN, Maître de Conférences HDR, directeur du master Droit de l'environnement et de l'urbanisme, Université de Perpignan Via Domitia. (A distance)
- 10H55 De l'écocide à la due diligence : quelles réponses du droit pénal face à la crise climatique ? Mme Grazia Maria VAGLIASINDI, Maître de Conférences en Droit pénal, Université de Catane, Italie
- 11H15 Le contentieux climatique devant la Cour européenne des droits de l'homme, Mme Natalia KOBYLARZ, juriste référendaire au Greffe de la Cour européenne des droits de l'Homme (à distance)
- 11H35 - 12H 15 : Débat

Session 2 : Approches nationales

Présidence : Mme Soukaïna BOURAOUI, Professeure émérite à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis

- 14H30 Projection du film documentaire environnemental « The Red », en présence des réalisateurs du film Mabrouka et Rochdi KHDIR

- 15H30 Le statut du climat en droit tunisien : Mme Sana BEN NOOMENE, maître assistante à la Faculté des sciences juridiques politiques et sociales de Tunis
- 15H50 Les stratégies nationales en matière de climat, M. Mohamed ZMERLI, Expert Senior en changements climatiques, Nations Unies

Pause 16H10-16H30

- 16H30 Décentralisation : approche climatique : Mme Mouna GHAYEZA, Enseignante à la faculté de Droit de Sfax
- 16H55 La juridiction administrative face au défi climatique . Mme Imen MZOUGH, juge administrative

17H15- 17H40 : Débat

Samedi 9 mars 2024

Session 3 Approches transversales et sectorielles

Présidence : M.Néji BACCOUCHE, Professeur à la Faculté de droit de Sfax

- 9H00 Energie et climat : MME Amel JRAD, consultante indépendante en environnement et changements climatiques, ancienne Directrice du Centre international des technologies de l'environnement de Tunis.
- 9H20 Économie circulaire et climat, M.Wassim CHAABANE, expert en politiques de gestion des déchets et économie circulaire
- 9H40 Eau et climat, Mme Attyat MAKHLOUF, Maître assistante au College of Law. King Khaled University, Arabie Saoudite (à distance)

Pause 10H- 10H25

Présidence : Sami KRAIEM, Maître de Conférence à la Faculté de droit de Sfax

- 10H25 Le climat : approche territoriale, Mme Afef HAMMAMI MARRAKCHI, Professeure à la Faculté de droit de Sfax et M.Fathi HASSINE, architecte-urbaniste, ancien directeur général de l'aménagement du territoire ,Consultant en gouvernance locale et développement territorial durable.
- 10H45 Quel rôle pour la société civile face à l'urgence climatique ? M.Houssem HAMDI, Président de l'association Tunisie recyclage, Tounes Clean up

11H 15 - 11H 35 : Débat

11H35- 12H : Propos conclusifs : Etudiant.e.s : Membres de l'association Ifriqiya